



Ouvertures 40

le journal de la section départementale

Octobre 2015

N° 139

Dispensé de timbrage

Mont de Marsan PPDC

P

PRESSE

DISTRIBUE PAR

LA POSTE

Déposé le 23 octobre 2015

L'ISAE

à
1200€
pour tous

C'EST MAINTENANT!

avec le SNUipp-FSU



E
d
i
t
o

Plus que jamais le moment des promos est attendu par les enseignants du 1^{er} degré !

5 ans de gel du point d'indice, une ISAE toujours pas alignée sur l'ISOE du 2nd degré, un passage en force du 1^{er} ministre qui a décidé de manière unilatérale de mettre en oeuvre le protocole prévu par le PPCR...

La coupe est pleine, les enseignants français du 1^{er} degré continuent de voir leur pouvoir d'achat chuter...

Le SNUipp-FSU a contacté les autres organisations syndicales pour s'adresser ensemble, dans l'unité, au Président de la République sur la question de la nécessaire revalorisation des enseignants du 1^{er} degré.

En attendant de pouvoir enfin retrouver un salaire digne du travail effectué, pour l'ensemble des enseignants du 1^{er} degré en France, certains d'entre nous vont accéder à un échelon supérieur et ainsi voir leur paie augmenter de la seule façon encore possible à ce jour.

Malheureusement, s'il existe encore à ce jour beaucoup trop de différence entre les différents corps du premier et du second degré, cela l'est aussi au sein même du premier degré avec par exemple les retards d'inspection qui perdurent dans certaines circonscriptions...

Tous les professeurs des écoles n'atteignent pas le 11^{ème} échelon de la classe normale. Cette situation est inacceptable. A peine 10% des enseignants des écoles partent en retraite en ayant bénéficié des indices de la hors classe alors que dans des corps comparables, comme celui des certifiés par exemple, le ministre a décidé de créer les conditions d'accès à tous les personnels à la hors classe.

Alors que les effets de la décote continuent de gréver les pensions, la possibilité pour tous les PE d'atteindre l'indice terminal devient urgente !

Notre métier mérite enfin un salaire et une reconnaissance digne de ses enseignants.

*Cathy Laffargue et Véronique Lafon,
co secrétaires du SNUipp-FSU 40*

Sommaire :

Edito	page 1
Promotions	page 2
Nouveaux programmes	page 3
Se syndiquer	page 4

*Suppléments : fiche de contrôle promotions
bulletin d'adhésion*

SNUipp-FSU 40

<http://40.snuipp.fr>

email : snu40@snuipp.fr

97 place de la
caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan
Tél : 05.58.933.933

Permanences

Snuipp-FSU 40

Lundi : 9 h - 17h
Mardi : 9h _ - 17h
Mercredi : 9h - 12h
Jeudi : 9h - 17 h
Vendredi : 9 h - 17 h

Directeur de la publication :
Philippe Miquel

CPPAP 06149 S 06978
Prix 1 €

Imprimé par le SNUipp-FSU 40
97 place de la caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Agenda :

2 novembre : CTSD bilan de rentrée

3 novembre : CAPD Promotions et comité de suivi des PMQDC

17 novembre : Groupe de travail RASED

Promotions, comment ça marche ?

La CAPD qui étudiera les promotions de cette année aura lieu le 03 novembre. Vous trouverez dans ce journal une fiche de contrôle que vous pouvez renvoyer au SNUipp-FSU 40. Vous pouvez également compléter votre e-dossier (e-promo) en cliquant sur le lien dans l'article sur notre site.

Pour être promu, il faut être promouvable.

Etre promouvable, c'est avoir l'ancienneté requise dans un échelon permettant une éventuelle promotion à l'échelon supérieur (au grand choix, au choix ou à l'ancienneté).

Etre promu nécessite d'être promouvable et d'avoir le barème nécessaire pour être dans les 30% qui seront promus au grand choix ou les 5/7ème qui seront promus au choix. Les promotions à l'ancienneté sont automatiques.

Vous pouvez consulter votre dossier sur I-Prof.

Vos élus du SNUipp-FSU des Landes ne manqueront pas de revendiquer une nouvelle fois le système de promotion le plus équitable qui soit : l'avancement de tous au rythme le plus rapide comme cela se fait déjà pour certains corps et qui permettrait à tous d'atteindre l'indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de la hors classe. Les promotions se feraient alors automatiquement dès l'ancienneté requise dans l'échelon atteint, à l'instar de ce qui se passe dans le corps des inspecteurs et

pour les directeurs d'établissement spécialisé, et ainsi, ne reposeraient plus sur un pseudo-mérite inégalitaire comme la note d'inspection dont on connaît les disparités malgré l'harmonisation à partir de la grille du correctif et le protocole mis en place l'année dernière.

.Avancement des PE :

L'avancement des P.E. se fait par année scolaire. Le tableau d'avancement est établi par le directeur académique. La détermination des promus est examinée par la CAPD.

EXEMPLE : Un P.E. promu au 7ème échelon au 1-03-2013 sera promouvable au grand choix au 1-09-2015, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année scolaire 2015/2016 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même période. La CAPD retiendra 30% des promouvables au 8ème au grand choix en application d'un barème départemental. Si le collègue n'est pas promu en 2015, il sera promouvable au 1-03-2016 au 8ème échelon au choix, parmi les promouvables au choix (5/7 sont promus). Si le collègue n'est pas promu, il

passera alors automatiquement au 8ème à l'ancienneté le 01-09-2016.

Avancement des PE Hors Classe :

Il se fait par année scolaire, au même rythme pour tous les promouvables à l'intérieur d'un même échelon.

Avancement des instituteurs :

L'avancement des instituteurs se fait par année civile.

Le tableau d'avancement est établi par le directeur académique. La détermination des promus est examinée en CAPD.

EXEMPLE : un instituteur promu au 8ème échelon au 1-02-2013 sera promouvable au choix au 1-08-2015, sa possibilité de promotion sera examinée par la CAPD au titre de l'année civile 2016 avec celles de ses collègues promouvables au même échelon au grand choix au titre de la même année. La CAPD retiendra 30% des promouvables au 9ème au grand choix en application d'un barème départemental

TABLEAU D'AVANCEMENT DES PE

Echelon	Grand choix	Choix	Ancienneté	Indice	Salaire net
1er				349	1320.20 €
du 1er au 2ème			3 mois	376	1422.33 €
du 2ème au 3ème			9 mois	432	1634.17 €
du 3ème au 4ème			1 an	445	1683.34 €
du 4ème au 5ème	2 ans		2 ans 6 mois	458	1732.51 €
du 5ème au 6ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	467	1766.56 €
du 6ème au 7ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	495	1872.48 €
du 7ème au 8ème	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois	531	2008.66 €
du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	567	2144.83 €
du 9ème au 10ème	3 ans	4 ans	5 ans	612	2315.05 €
du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois	658	2489.06 €

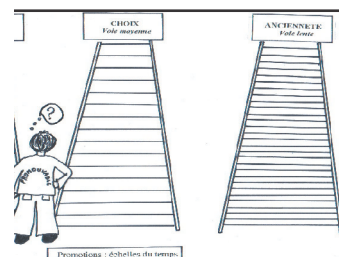


TABLEAU D'AVANCEMENT DES INSTITUTEURS

Echelon	Choix	Mi-choix	Ancienneté	Indice	Salaire net
Du 8ème au 9ème	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois	441	1 668,20€
Du 9ème au 10ème	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois	469	1 774,12 €
Du 10ème au 11ème	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois	515	1 948,13 €

TABLEAU D'AVANCEMENT DES PE HORS-CLASSE

Echelon	Durée	Indice	Salaire net
du 3ème au 4ème	2 ans 6 mois	642	2 428,53 €
du 4ème au 5ème	2 ans 6 mois	695	2 629,02 €
du 5ème au 6ème	3 ans	741	2 803,02 €
du 6ème au 7ème	3 ans	783	2 961,90 €



Les nouveaux programmes C2 et C3 : l'avis du SNUipp-FSU...

Les nouveaux programmes de cycle 2 et 3 ont été présentés et votés au Conseil supérieur de l'éducation (CSE). Pour sa part, le SNUipp-FSU a plaidé pour des programmes exigeants mais réalistes, concis et opérationnels. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que nous portons pour la réussite des élèves et pour le travail des enseignants. Le SNUipp-FSU s'est donc abstenu lors du vote.

Ce qui va dans le bon sens :

Français, mathématiques & histoire-géographie : En français comme en mathématiques et en histoire-géographie, les programmes ont été lissés pour être présentés de façon plus homogène et cohérente.

Mathématiques : on donne de l'importance à la résolution de problèmes et au raisonnement. Les compétences attendues sont plus claires et bien détaillées avec des exemples de situations d'activités et de ressources.

Français : ces programmes font bien l'équilibre entre les nécessaires apprentissages explicites, les activités d'entraînement, d'automatisation et la compréhension, la découverte, la manipulation et la production. Ils insistent surtout sur le fait que pour bien apprendre, il faut faire lire et écrire. Écrire avec des activités variées et pas seulement une dictée par jour !

Questionner le monde/Histoire et géographie : les programmes présentent une progression et un découpage annuels dans le cycle 2 et 3 s'appuyant sur la chronologie. On peut néanmoins regretter un programme très « franco-centré » avec encore des contenus parfois irréalistes et inadaptés aux élèves de l'école primaire,

Les enseignements artistiques : Les enseignements artistiques, qui englobent arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts. Quelques allègements bienvenus mais insuffisants ont été réalisés en particulier au C2. Au cycle 3, cela demeure irréaliste et « hors sol ». S'ils renvoient à des expériences vécues, cela reste difficile à mettre en œuvre partout (visites de musées...).

Ce qui reste complexe et inadapté :

Sciences : Le programme pléthorique, surtout en cycle 3 (à mettre en œuvre avec un horaire dédié diminué) et certains choix sont incompréhensibles. Il est demandé d'étudier « la représentation en conception assistée par ordinateur » ou « les mouvements dont la valeur de la vitesse (module) est constante ou variable (accélération, décélération) dans un mouvement rectiligne » ou encore, « les micros organismes » comme si les écoles bénéficiaient de petits laboratoires. Par contre, on ne parle plus jamais de circulation et de respiration qui sont de vrais sujets d'étude pour les élèves dans le cadre notamment de la connaissance de leur corps.

Quelques petits allègements ont néanmoins été obtenus.

Langues vivantes : la marche reste haute. Au cycle 3, au travail d'oral s'ajoutent de nombreuses compétences écrites. Des objectifs qui sont démesurés au regard du nombre d'élèves par classe et des conditions de formation des enseignants.

A noter, un allègement pour le cycle 2 : suppression de l'enseignement de l'écrit

EPS : Elle apparaît d'abord au service d'autres apprentissages comme l'éducation à la santé, les langues vivantes, la socialisation, reléguant parfois au second plan et dans le flou le développement physique et sportif des élèves. Les attendus de fin de cycle sont peu clairs et souvent peu pertinents pour l'EPS.

Manque de concision.

La demande de concision portée par le SNUipp n'est pas au rendez-vous puisque le programme de cycle 2 comporte 80 pages et celui du cycle 3 plus de 100. C'est 4 fois plus qu'en 2008 et 2 fois plus qu'en 2002 et cela sans l'EMC (Enseignement moral et civique). On ne peut certes pas évaluer la qualité des programmes à leur longueur mais on peut par contre se demander comment les enseignants vont se les approprier sans formation continue programmée à ce jour.

Quand un professeur de collège aura 10 ou 20 pages à lire pour sa discipline, un professeur d'école devra lui en étudier 5 à 10 fois plus. On pense notamment au découragement qui guette ceux qui auront une classe à cheval sur les cycles 2 et 3.

Horaires et contenus : ça ne tient pas !

Le ministère a proposé une nouvelle grille fixant les horaires d'enseignement.

Pour permettre la mise en place de l'EMC, il a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9 heures en arts au C2, moins 6 heures en arts et moins 6 heures en sciences au C3) mais pas les contenus qui restent lourds.

Nous avons voté contre l'arrêté des horaires, craignant un programme intenable qui contraindrait les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, en laissant de côté certains contenus. Cela finira par être inégalitaire pour les élèves, comme l'avait relevé l'Inspection générale à propos des programmes de 2008.

Formation continue et programmes en version papier : des priorités.

Extrait de la déclaration du SNUipp-FSU à la ministre lors du CSE :

« On ne peut pas parler de priorité au primaire, quand les seules mesures en terme de formation continue ciblent la réforme du collège alors que les PE n'auront droit au mieux qu'à 3 à 9 heures d'animations pédagogiques un mercredi après-midi. »

« On ne peut pas parler de priorité au primaire quand les enseignants de maternelle ont été obligés - sans formation continue également de se débrouiller seuls pour télécharger et imprimer des nouveaux programmes et des documents d'accompagnement qui sont pourtant de grande qualité. »

« Le ministère vient d'ailleurs de trouver des moyens pour réaliser un sondage auprès des parents sur l'école. Alors soyons optimiste ! Nous sommes persuadés qu'il est donc possible de financer l'envoi des nouveaux programmes, l'outil professionnel des enseignants, en version papier dans les écoles. »

Et maintenant l'évaluation des élèves...

En plus des nouveaux programmes, les enseignants auront aussi un nouveau livret scolaire à remplir, des bilans périodiques dans l'année et un bilan du socle de fin de chaque cycle. Le ministère promet un dispositif simplifié et lisible.

Nous avons fait part de nos plus vives réserves. Le document est incomplet puisqu'il n'y a pour l'instant aucune visibilité sur la nature et le nombre des compétences qui devront être évaluées dans le menu de l'application nationale qui sera ensuite à imprimer.

L'école primaire n'est pas un mini collège. L'équipement des écoles est loin de permettre aux enseignants d'accéder facilement aux outils en ligne et donc, souvent, ces livrets devront être remplis de la maison, avec les outils des enseignants. Ce dispositif ne peut pas être synonyme de surcharge de travail. Nous avons demandé au ministère que cette application soit testée par les enseignants pour qu'elle évolue dans le bon sens.

Se Syndiquer : une vraie bonne idée pour ne pas rester isolé-ée...

- Parce que le SNUipp-FSU vous a donné une info, un conseil et que d'autres en auront aussi besoin demain.
- Parce qu'on fait confiance aux représentants du SNUipp-FSU.
- Parce qu'on a envie de pouvoir bien faire son travail.
- Pour changer l'école et la société.
- Pour partager des valeurs et des solidarités.
- Parce qu'on est plus intelligents ensemble.

Grâce au vote de la profession, le SNUipp-FSU reste le premier syndicat dans les écoles des Landes et de France. Mais, c'est aussi le nombre de ses adhérents qui fait sa force face à l'administration et au gouvernement !

Les cotisations de ses adhérents sont le seul moyen de financement des actions et des publications du SNUipp-FSU. Par là même, c'est la garantie de son indépendance.

Bien sûr, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 40 continueront de défendre et de soutenir l'ensemble des collègues. Mais leur action sera d'autant plus efficace que vous serez nombreux à lui apporter votre soutien...

Le SNUipp-FSU 40 rencontre l'Inspecteur d'Académie, les IEN, siège en instances. Il fait des compte rendus réguliers, il met à disposition des syndiqués un suivi de carrière... Il rédige des dossiers, des bilans sur des thèmes variés et enquête dans les écoles.

Les militants déchargés du SNUipp-FSU des Landes se rendent dans les écoles, répondent aux questions, rencontrent les équipes, et appuient les demandes personnelles...

...et puis, quelque part, pour vous, pour nous tous (du débutant au retraité), se syndiquer est aussi un moyen de se sentir moins seul, dans une profession difficile : une formation inexistante, des effectifs élevés, un RASED à l'abandon, des programmes incohérents, lourds, inadaptés, une hiérarchie culpabilisante et caporaliste...

Se syndiquer, c'est être plus forts, efficaces et constructifs ensemble pour défendre l'école, les droits de tous et de chacun...

Avec la déduction fiscale de 66% transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. En moyenne, une cotisation équivaut à 50€ par an...1€ par semaine !



**MA BANQUE EST DIFFÉRENTE,
CEUX QUI LA GÈRENT
SONT COMME MOI.**

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque coopérative. Ce qui ça change ? C'est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires, tous issus de l'Éducation nationale, de la Recherche, de la Culture, et de la Jeunesse et des Sports : ceux-ci pouvant participer au fonctionnement de leur CME en votant aux Assemblées générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'administration suivant le principe : "une personne, une voix". C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel Enseignant rend des comptes, et non à des actionnaires.

UNE BANQUE CRÉÉE PAR SES COLLÈGUES, ÇA CHANGE TOUT.

Crédit Mutuel
Enseignant

*6 rue de la Tuilerie
31131 BALMA CEDEX*

Tel : 05 34 42 64 70

Email : 02290@creditmutuel.fr